

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE du lundi 22 septembre 2008 à 20h15

Présents

Conseil municipal : Mmes et MM. Justin BENOIT Véronique CHRISTE, Hervé DESPLAND, Bernard GRUSON, Jean de HALLER, Ariane de LISLE-SARASIN, Alexandre MULLER, Eric PRADERVAND, Thierry PRADERVAND, Michèle STALDER, Nicolas TERRIER, **Jean-Philippe de TOLEDO (président)** et Lorin VOUTAT.

Exécutif : Mme Catherine KUFFER, maire
M. Emmanuel FOËX, adjoint
Mme Gabrielle GOURDOU-LABOURDETTE, adjointe

Excusés

Conseil municipal : Mmes et MM. Christophe IMHOOS, Daniel RINALDI, Gilonne VERMEIL et Viviane de WITT.

* * *

M. le président ouvre la séance à 20h15 en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes et en donnant la liste des personnes excusées.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 juin 2008

- M. DESPLAND : je souhaite apporter un rectificatif à l'une de mes remarques, en page 6 : nous envisageons de changer la citerne à mazout par du chauffage à gaz à la mairie et non à la maison Bianchi.
- Sous réserve de cette modification, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2. Communications du Maire et des Adjoints

- Mme le Maire : vous avez reçu le rapport administratif. Il vous est adressé, alors lisez-le, cela vous donne un bon compte rendu de ce qui se fait dans la commune.
- Routes :
 - Zone 30 secteur Cocuaz : la demande d'autorisation de construire a paru dans la FAO du 9 juillet dernier, ce qui a engendré des réactions des riverains de la Troupe et de la

Cocuz. Ces observations ne sont pas parvenues à la mairie, mais à la Police des constructions. Nous en avons eu connaissance par le bureau d'ingénieurs, qui s'était renseigné. Nous avons organisé une séance d'information pour tous les riverains du secteur le 21 février 2008, puis une deuxième réunion, le 10 avril, pour les riverains du chemin de la Troupe, et j'ai encore reçu à la mairie des riverains qui souhaitent obtenir des précisions sur le projet. Malgré cela, 26 personnes ont déposé des observations au DCTI. J'en ai informé le président de la commission et je suggère d'attendre que nous recevions l'autorisation, si nous l'obtenons, pour prendre contact avec ces personnes, afin de trouver un terrain d'entente, si cela est possible.

- Dans le cadre de ce projet, il avait été décidé de refaire le revêtement du chemin de Tattes-Fontaine, mais le 15 septembre dernier, nous avons eu une proposition de l'entreprise PIASIO pour refaire ce revêtement à la suite de la mise en séparatif de ce chemin et non au moment de la réalisation de la zone 30. Cette proposition est motivée par le fait que la chaussée va devoir être refaite sur une bonne partie de sa largeur, en raison de l'emprise des fouilles effectuées par les SIG (intervention de plusieurs services), puis par la commune (collecteurs). Etant donné que la réalisation de la zone 30 ne va pas se faire tout de suite et qu'elle ne devrait pas entraîner d'endommagement de la surface, il serait plus rationnel et moins coûteux de poser un revêtement définitif sur toute la largeur du chemin dans la foulée du chantier actuel. Il faut décider si cette dépense supplémentaire peut être considérée comme un dépassement du crédit que vous avez voté pour ces travaux (mais cela va à l'encontre d'une directive que M. Robert CRAMER avait envoyé aux communes) ou si elle doit faire l'objet d'un nouveau crédit. Nous ne disposons aujourd'hui que d'un devis estimatif d'environ Fr. 240'000.- et nous devons décider si nous voulons travailler au forfait ou sur la base de mètres. La première solution permet d'éviter des surprises. La décision doit être prise rapidement, car, si elle est positive, l'entreprise pourra déjà faire l'encaissement pour préparer cette couche définitive.
- M. E. PRADERVAND : n'est-il pas question de poser des coussins berlinois sur le chemin et, si oui, cela ferait-il partie de ces travaux ? Nous pourrions décider d'en mettre à cet endroit, même si la zone 30 ne voyait pas le jour.
- Mme le Maire : nous pourrions en effet envisager de placer des coussins berlinois dans le cadre de cette réfection définitive du chemin.
- M. TERRIER : comme il faut une autorisation pour ce type d'aménagements, cela me paraît prématuré. Il n'est en outre pas nécessaire de casser le revêtement de la chaussée pour poser des coussins berlinois.
- M. GRUSON : je pense qu'il faut faire le contraire de ce que demande M. CRAMER et expliquer le dépassement de crédit par un imprévu découvert en cours de travaux.
- M. le président : je n'aime pas trop cette façon de procéder. Je propose que le dossier soit transmis à la commission des routes.
- M. TERRIER : ces travaux vont de toute façon devoir être réalisés.
- Mme le Maire : mon devoir est de vous informer de la situation et de vous proposer de voter un autre crédit. Le chemin peut être dangereux s'il est laissé un certain temps avec un revêtement provisoire et j'en suis responsable. Il en va aussi de l'image de la commune. Ce sera le cas si la zone 30 ne suit pas rapidement ces travaux.
- Mme CHRISTE : il faudra de toute façon payer ce revêtement un jour.
- M. GRUSON : combien de divers et imprévus ont-ils été prévus dans le projet ?
- Mme le Maire : 15 % du montant total.
- M. MULLER : ça me semble tomber sous le sens que nous acceptions cette proposition.

- M. le président : cette méthode ne me convient pas, mais si la commission le préconise, je serai d'accord.
- M. VOUTAT : allons de l'avant si nous sommes sûrs que cela nous reviendra moins cher et que le revêtement ne sera pas cassé lors de l'aménagement de la zone 30.
- Mme le Maire : nous pouvons insister auprès du DCTI pour qu'il rende son autorisation concernant la zone 30 rapidement. J'obtiendrai des informations complémentaires d'ici la réunion de la commission des routes du 30 septembre prochain.
- M. DESPLAND : s'il y a des travaux à réaliser pour un coussin berlinois, cela ne va pas coûter Fr. 250'000.-.
- M. GRUSON : si nous interrogeons la commission des routes, elle nous dira qu'il faut le faire. C'est le rôle de l'exécutif de prendre ce genre de décision et de nous expliquer ensuite pourquoi il l'a prise.
- M. le président : si vous ne vouliez pas avoir ce débat, il ne fallait pas nous présenter le sujet.
- Mme le Maire : je suis dans l'obligation de faire un minimum de dépassements de crédits et de vous les annoncer.

Le conseil municipal est informé par Mme le Maire que dans le cadre du crédit relatif à la mise en séparatif du chemin de Tattes-Fontaine, il sera probablement nécessaire d'engager un crédit complémentaire d'environ Fr. 240'000.-.

- Mme le Maire :
 - Modération de trafic au chemin de la Seymaz : l'autorisation est en force et l'adjudication aura lieu la semaine prochaine.
 - Réaménagement de la place du village : nous allons déposer la demande d'autorisation de construire prochainement. L'annonce concernant les AIMP devrait paraître lundi prochain dans la FAO. Tout dépendra de deux riverains qui avaient refusé de la signer en juin, car ils voulaient obtenir des renseignements supplémentaires par rapport à leurs propriétés riveraines de la place. M. Pierre ERBEIA a été chargé d'investiguer des questions relatives aux canalisations. La population sera conviée à une séance d'information le 16 octobre et nous organisons une séance réservée aux riverains le 8 octobre prochain. Vous avez reçu le tous-ménages relatifs aux fouilles archéologiques et une visite guidée des fouilles est en train d'être organisée à votre intention.
 - Projet d'immeubles à la route de Meinier : nous attendons l'accord éventuel de M. et Mme BOREL pour le déclassement d'une petite partie de leur terrain.
 - J'ai rendez-vous demain avec MM. PRADERVAND pour le lancement du projet de zone sportive à la route de Mon-Idée, sur leurs terrains. Ils avaient prévu de créer un cheminement piétonnier à cet endroit, mais ils ont été informés par le DCTI qu'ils devaient commencer par créer une zone sportive, en collaboration avec la commune, avant de demander l'autorisation pour ce chemin.
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE :
 - Suite à la demande formulée par Mme STALDER lors de la dernière séance, je vous confirme que les communes peuvent délivrer des autorisations parentales de voyager à l'étranger avec les enfants.
 - Mme GOURDOU-LABOURDETTE : concernant la Maison Bianchi, nous avons reçu la CMNS sur place et avons débattu de l'opportunité de démolir le bâtiment. Cela va être étudié au sein de la commission et l'atelier d'architecture BONNET va préparer un nouveau projet, comprenant la démolition du bâtiment, qui sera étudié en parallèle avec leurs délibérations.

- Aménagements du bâtiment de la mairie : nous allons demander l'autorisation de construire.
- Construction de toilettes dans le parc de la mairie : les travaux sont en cours.
- Transformation des locaux d'archives : nous attendons l'autorisation de construire.

3. Communications du bureau et comptes-rendus des commissions

Comptes-rendus des commissions

- **En l'absence de remarques, les procès-verbaux des séances de commissions sont considérés comme approuvés par les commissaires.**

a) Communication et technologies de l'information

(Rapporteur : M. VOUTAT)

La commission s'est réunie le 2 septembre 2008.

- La commission a reçu M. Charly SCHWARZ, président de l'*Esprit de Genève*, qui est venu présenter la possibilité de mettre des bornes Wi-Fi sur la commune. L'avantage est d'offrir des connexions WI-FI aux gens qui habitent ou qui passent sur la commune, par exemple dans le parc, les restaurants ou l'école. C'est facile à installer et relativement bon marché. Il faut compter Fr. 130.-/borne et on peut imaginer en mettre cinq dans un premier temps. Les coûts de branchement sont relativement bas. À Carouge, par exemple, la société DFI a procédé à l'installation de bornes pour moins de Fr. 10'000.-. À Anières, les gens sont très contents des bornes qui ont été installées. La société propose d'en placer une gratuitement, par exemple dans la mairie, pour voir comment cela fonctionne. Il y a un problème de sécurité à résoudre, c'est le risque d'intrusion dans le réseau informatique de la commune. Il ne faut pas oublier que de plus en plus de téléphones portables ont des connexions Wi-Fi.
- M. TERRIER : chacun d'entre nous peut être une borne Wi-Fi, puisqu'il suffit de brancher sur une des sorties de notre routeur personnel une borne qui est cryptée de façon différente que notre propre installation, ce qui évite tout risque de piratage.
- M. VOUTAT : 15 personnes à la fois peuvent se connecter sur une borne et 54 Mb sont disponibles.
- Mme CHRISTE : le coût est de Fr. 130.-/borne mais qu'en est-il de l'abonnement ? Qui va le payer et combien va-t-il coûter ?
- M. VOUTAT : le prix sera celui d'un abonnement ADSL par borne.
- M. VOUTAT : la commission a ensuite débattu du projet de film de témoignage d'Aînés de la commune. Elle a choisi Pascal BAUMGARTNER pour le réaliser, mais il doit faire une maquette et, en fonction de cette maquette, la mission lui sera confirmée.
- M. FOËX : il est d'accord et va tout de suite commencer à travailler, mais il souhaite que le paiement de la maquette se fasse après la livraison de cette dernière et non après le film.
- M. VOUTAT : un grand débat a eu lieu sur la question de faire un livre plutôt qu'un film. Comme la décision de réaliser un film a déjà été prise, l'idée serait de publier un livre conjointement à la réalisation du film, dans lequel on trouverait des interviews de personnes qui ne pouvaient ou ne voulaient pas être interviewés dans le film. La commission demande un budget de Fr. 100'000.- supplémentaires pour ce livre.
- M. FOËX : environ 50'000.- suffiront, car ce ne serait pas un livre d'images.

- Mme le Maire : j'ai été étonnée d'apprendre ce souhait de publier un livre. Est-il nécessaire de traiter le même sujet sur papier et sur DVD ? Ne serait-il pas préférable d'investir cette somme dans un livre de patrimoine sur Vandœuvres ou sur un autre thème ?
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : Fr. 100'000 pour 100 personnes qui seraient intéressées par ce livre, cela ferait un investissement de Fr. 1'000 par personne.
- M. DESPLAND : est-ce que la commission nous informe ou nous demande notre autorisation ?
- M. VOUTAT : c'est la proposition qui figure dans le rapport de la commission.
- M. FOËX : la commission proposera la ligne budgétaire et le conseil décidera.
- **Il est pris acte de ce rapport de commission.**

b) Aide sociale et humanitaire

(Rapporteur : Mme de LISLE-SARASIN)

La commission s'est réunie le 8 septembre 2008.

- La commission a examiné quatre demandes de subventions.
- Association ARVAN, Burkina Faso : Fr. 20'000.- pour terminer les travaux de construction du centre d'éducation bilingue de Bassantinga, dans la commune de Bagaré, qui comprennent la création de cinq classes, ainsi que d'un hangar pour travaux pratiques, d'une bergerie pour l'élevage des moutons, d'un jardin scolaire, d'un puits et de latrines filles et garçons. Les prix des matériaux et produits de base ont beaucoup augmenté au Burkina Faso, ce qui explique les coûts élevés des projets. Le suivi des projets est bien assuré. Un voyage est prévu au Burkina Faso début 2009.
- Association Orchha, Inde : l'Association a été créée par une ancienne habitante de la commune, d'origine indienne. Elle est spécialisée dans le développement durable en coopération avec les populations locales. Fr. 10'000.- pour un projet qui consiste à assainir un quartier de la ville en vue de la création d'un quartier modèle en matière de gestion de l'eau et des déchets, de la création de maisons d'hôtes pour accueillir un écotourisme et d'un centre pour jeunes.
- Association Krousar Thmey, Cambodge : Fr. 8'000.- pour la reconstruction d'une école pour enfants aveugles et enfants sourds à Phnom Penh, suite à la destruction du bâtiment par les crues du fleuve. L'association est la première fondation cambodgienne d'aide à l'enfance défavorisée et la seconde ONG en importance dans ce pays, fermé aux étrangers et sous la coupe du Vietnam.
- Association Assikloassi, Togo : Fr. 7'000.- pour la construction de trois classes à l'école de Matchalè (2ème étape). L'Association est née en 1977 grâce à un infirmier des HUG, d'origine togolaise et italienne, M. Christophe AKAKPO. M. Pierre-Alain MEYER, habitant de Bonvard, en a rejoint le comité.
- Il reste à ce jour un solde de Fr. 33'700.- au budget pour l'année 2008.
- **Il est pris acte de ce rapport de commission.**

c) Environnement et paysage

(Rapporteur : Mme STALDER)

La commission s'est réunie le 15 septembre 2008.

- La commission avait identifié divers endroits de la commune susceptibles d'accueillir de nouveaux emplacements pour des écopoints. Deux lieux ont été recensés par M. Thierry PRADERVAND, concessionnaire de la voirie, et M. PERRIN, de l'entreprise GRUNDERCO, qui fournit les conteneurs.
- Au nord de la commune, le croisement Rippaz-Bessinge avait été envisagé comme un lieu adapté et propice à la création d'un écopoint, mais des renseignements techniques ont été pris auprès des SIG et de SWISSCOM pour connaître l'état du sous-sol à cet endroit et il s'est avéré que les plans-réseaux eaux, gaz et électricité, qui révèlent l'existence d'une batterie importante de canalisations, conduites et tuyaux pour ces services, ainsi qu'un transformateur électrique sur le trottoir du chemin de la Rippaz, empêchent une construction enterrée ou même hors sol à cet endroit. Un tel projet doit faire l'objet d'une demande d'autorisation de construire et recevoir l'accord de la DGM. Il doit avoir une aire de stationnement suffisante pour les véhicules, ce qui n'est pas le cas à cet endroit. Le projet n'est donc pas réalisable.
- Au chemin de Lulasse, à la hauteur du giratoire, il y aurait la possibilité de créer une mini-déchetterie, mais ce projet a suscité une réponse énergique et défavorable des riverains.
- À ce stade, nous avons réalisé qu'il était difficile de trouver des emplacements, mais nous avons décidé d'effectuer une enquête auprès des comuniers pour connaître leurs intérêts et leurs habitudes de tri des déchets. Cela nous permettra de savoir s'il faut créer un nouvel écopoint et, si oui, à quel endroit.
- M. de HALLER : nous avons travaillé sur un nombre d'écopoints limité. Je suis étonné, vu la taille de la commune, que nous soyons obligés de les placer près d'habitations ou d'équipements. N'est-il pas possible de trouver des endroits pas trop densifiés et sans trop de câblages en sous-sol, dans la mesure où Vandœuvres est l'une des plus grandes communes en zone verte ?
- M. MULLER : cela a déjà été en partie discuté, mais beaucoup de terrains sont privés et il est nécessaire de ne pas les placer trop loin des habitations pour qu'ils soient utiles.
- M. de HALLER : avec les immeubles prévus à la route de Meinier, nous allons devoir déplacer la déchetterie du centre du village. Il faut en créer une vers la zone sportive envisagée.
- Mme STALDER :
 - Projet agro-environnemental : une rencontre des élus à Presinge a permis de déterminer une première étape qui intéresse toute la région. Il s'agit de réaliser un inventaire du patrimoine arboré de chaque commune. Ce recensement permet d'assurer une protection de ce patrimoine et de suivre son évolution. La commune de Vandœuvres est la plus arborée des communes qui participent à ce projet. Son budget est estimé à Fr. 40'000.-. La commission a approuvé la réalisation de cet inventaire.
 - Projet de renaturation du nant du parc de la mairie : le projet a un but esthétique, mais comprend également la création d'un biotope naturel. Pour assurer la mise en eau du nant durant toute l'année, il faudrait une alimentation artificielle pour les périodes sèches. La commission est favorable à ce projet. Elle demande de mandater des organismes spécialisés tels que Pro Natura pour ce faire et d'étudier la possibilité de reprise du mandat de M. CALAME.
- M. E. PRADERVAND : lors des manifestations qui ont lieu dans le parc, nous risquons de devoir barricader ce nant pour éviter des accidents.
- Mme STALDER :
 - Une demande a été formulée concernant la possibilité de planter un conifère près du temple, pour éviter d'acheter chaque année un sapin de Noël, mais cela ne semble pas

envisageable sur la place de Vandœuvres, car le projet de réaménagement de la place est déjà finalisé.

- La *Charte des jardins* avait été distribuée lors de la précédente séance de commission pour un examen de ce fascicule. La commission est d'accord de faire passer le message aux habitants à travers l'insertion d'un article dans la *Coquille*.
- Journal Suisse Énergie : la présidente de la commission avait distribué ce journal lors d'une précédente séance et, à ce propos, souhaitait que la commune fasse un audit énergétique de ses bâtiments communaux. Un tel audit permettrait de connaître les dépenses énergétiques mais aussi d'étudier les moyens d'améliorer certains déficits ou défauts. La commission est d'accord de prévoir un audit énergétique des bâtiments communaux.
- Mme le Maire : nous avons déjà mandaté les SIG pour un audit de l'éclairage public et, dans la foulée, ils nous ont proposé un audit énergétique des bâtiments, qui se fera donc ultérieurement.
- **Il est pris acte de ce rapport de commission.**

d) Ecole, sports et loisirs

(Rapporteur : Mme CHRISTE)

La commission s'est réunie le 16 septembre 2008.

- La commission a examiné une demande de rampe de skateboard. Mme GOURDOU-LABOURDETTE a recherché un endroit où il serait possible de l'installer. 90 mètres carrés seraient disponibles derrière le centre communal, ce qui permettrait de prévoir deux éléments. Il n'y aurait pas de rampe de lancement, ce ne serait donc pas très intéressant, pour un coût devisé à Fr. 22'000.-. L'autre solution, qui serait le seul endroit où nous disposerions de 600 mètres carrés, serait de l'installer dans le bas du parc de la mairie. Cette option soulèverait des oppositions, déjà au sein de la commission et ensuite au sein du Conseil municipal.
- Installation d'un mur de grimpe dans la salle de gymnastique du centre communal : il s'agit d'un projet proposé par M. MULLER. Mme GOURDOU-LABOURDETTE est allée voir un mur de grimpe à l'Ecole André-Chavanne, au Petit-Saconnex, dont la hauteur est de 13 mètres, soit deux fois la hauteur de la salle de gym. L'accès y est réservé uniquement à des groupements ou associations et une surveillance permanente est nécessaire. À ce sujet, il est possible de rendre l'accès au mur impossible jusqu'à deux mètres, par exemple, mais il faudrait prévoir, pour cela, des prises amovibles qui seraient remises en place à chaque cours. Une autre salle, à Satigny, a un mur de grimpe depuis 20 ans, à Satigny. L'installation est en parfait état et correspondrait peut-être plus à ce que nous pourrions réaliser, sachant que nous ne disposons que d'une demi-largeur de salle pour l'installer, à cause des espaliers. Le problème est de trouver quelqu'un pour le gérer, comme l'accès ne peut pas être laissé libre et que différentes activités sont déployées dans notre salle. M. MULLER présentera un projet lors d'une prochaine séance de la commission.
- Demandes de subventions :
 - Sant«e»scalade : la commune verse une subvention et prête le foyer pour un cours de diététique donné par Mme Cécile MONFORTE. En contrepartie, Sant«e»scalade met à disposition un moniteur de course à pied pour les entraînements. Cela coûte à la commune entre Fr. 2'000.- jusqu'à 25 enfants et Fr. 2'500.- pour plus de 25 participants. Il a été décidé d'offrir aux enfants qui s'entraînent la cotisation pour la Course de

l'Escalade. Un tous-ménages sera envoyé aux habitants de la commune, afin que tous les enfants, et non seulement ceux de l'école, puissent participer à cette préparation à la Course.

- La commune va verser Fr. 1'000.- à l'Union cantonale genevoise des gymnastes artistiques pour les journées fédérales de tests de performances de la Fédération Suisse de Gymnastique pour les jeunes âgés de 10 à 15 ans.
- Budget 2009 : suite à un report de charges du canton aux communes, celles-ci doivent payer 80 % des cotisations du GIAP. La subvention au GIAP et les cuisines scolaires passeront à Fr. 118'000.- en 2009, alors qu'elles s'élèvent cette année à Fr. 101'000.-. Concernant l'Association *Koala*, la subvention de la commune risque d'augmenter fortement, car l'Etat projette d'institutionnaliser les mamans de jour. La participation de la commune passerait de Fr. 4'700.- à environ Fr. 19'000.- si cela se concrétisait.
- Un petit accident s'est produit dans le préau de l'école, un enfant étant tombé du toit de la petite maison en bois. Il a atterri à la limite du sol amortissant et a dû recevoir sept points de suture. Il a été décidé d'élargir la zone d'amortissement.
- Centre sportif intercommunal : un business plan a été réalisé et il s'en est suivi un abaissement du coût de 80 à 50 mio.
- La prochaine séance de la commission aura lieu le mardi 14 octobre, à 18h30, suivie du dîner avec le corps enseignant.
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : vous êtes cordialement invités à la sortie des Aînés, le 1^{er} octobre prochain. Le repas aura lieu au parc des Bastions.
- **Il est pris acte de ce rapport de commission.**

4. Projets de délibérations

- Néant

5. Propositions du Maire et des Adjoints

- Néant

6. Propositions individuelles et questions

- M. Th. PRADERVAND : comment fonctionne la nouvelle agence postale ?
- Mme de LISLE-SARASIN : des clients ne sont pas contents de la postière. Selon le moment auquel ils arrivent, à l'heure du repas de midi, ils se font souvent mal recevoir. Elle leur répond qu'en ville, ils devraient prendre un ticket et attendre longtemps.
- Mme le Maire : que les gens écrivent à la Poste à ce sujet. Elle est liée à la Poste par un contrat. C'est vrai que son comportement n'est pas acceptable.
- Mme de LISLE-SARASIN : il y a de moins en moins de produits en vente à l'épicerie.
- Mme le Maire : c'est un peu la conséquence de la non-fréquentation du commerce.
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : dès le début, j'étais très sceptique de la compatibilité de ces deux activités, sans personnel supplémentaire.
- Mme le Maire : nous n'avions pas le choix, c'était cela ou nous n'avions plus de Poste à Vandœuvres. J'ai dû la remettre à l'ordre concernant son comportement envers la clientèle

déjà avant l'ouverture de l'agence postale, suite à des plaintes. J'ai lui ai également écrit en ce sens.

- M. E. PRADERVAND : a-t-on trouvé quelqu'un pour reprendre le bail de l'arcade de la route de Meinier.
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : nous avons reçu la régie, qui nous a proposé quelques personnes, mais le choix n'est pas encore officiel.
- M. MULLER : j'ai préparé un programme pour la sortie du conseil municipal. En raison des impératifs de réservation, j'aimerais connaître le nombre de participants d'ici la fin de cette semaine.
- Mme le Maire : nous pouvons trouver une autre occupation pour les gens qui ne peuvent ou ne veulent pas marcher. Il y a toujours une bonne atmosphère lors de sorties en montagne. Nous avons tous beaucoup à gagner à prendre part à ces week-ends, et le conseil lui-même aussi.
- M. de HALLER : pourrions-nous planifier les séances de commissions plus à l'avance ? Davantage de conseillers y assisteraient.
- M. TERRIER : il est difficile de prévoir longtemps à l'avance les dates auxquelles il est utile que les commissions se réunissent.
- M. le président : vous pouvez fixer des dates et annuler certaines séances si elle s'avèrent inutiles.

7. Date de la prochaine séance

séance n° 10 : lundi 10 novembre 2008 à 20 h 15

La séance publique est levée à 22h15.

La Secrétaire du Conseil municipal

Michèle STALDER

Le Président du Conseil municipal

Jean-Philippe de TOLEDO